



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.7/2007/27
23 novembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles

Soixante-troisième session
Genève, 5-9 novembre 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES NORMES
DE QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES
SUR SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION**

Résumé

Le Groupe de travail a adopté: a) le texte révisé de la norme-cadre concernant les fruits et légumes frais et le texte révisé de la norme-cadre concernant les produits secs et séchés pour une période d'essai d'un an; b) les normes nouvelles/révisées concernant les plants de pomme de terre, les cerises, les raisins de table, les cèpes, les pommes, les amandes en coque, les tomates séchées, les noisettes en coque, la viande bovine, la viande caprine et la viande de dinde; c) les textes révisés concernant les abricots, les concombres, les pêches et les nectarines, les pistaches décortiquées et les pistaches décortiquées pelées, les noisettes décortiquées, les amandes décortiquées blanchies et les pêches séchées en tant que recommandations pour une période d'essai allant jusqu'à la fin de 2008. Il a entamé ses travaux sur de nouvelles normes concernant les chanterelles, les piments frais, les piments secs et la viande de veau, décidé de réviser les normes concernant les œufs et les ovoproduits, et suspendu les travaux sur les normes concernant les noix de pécan en coque, les noix de pécan décortiquées, les cacahuètes en coque et les cacahuètes décortiquées.

Le Groupe de travail a approuvé le lancement des travaux sur les brochures concernant les poivrons doux et les noix en coque et cerneaux de noix.

Le Groupe de travail a adopté son mandat et ses procédures de travail révisées et a soumis le mandat révisé au Comité du commerce et au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

I. INTRODUCTION

1. La réunion a été ouverte par M. Hans Hansell, Chef du Service des politiques commerciales et de la coopération avec les gouvernements (Division du commerce et du bois de la CEE). La réunion était présidée par M^{me} Viera Baričičová (Slovaquie).

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

3. La Communauté européenne (CE) était également représentée.

4. Les pays ci-après ont participé à la session en vertu de l'article 11: Australie, Maroc.

5. Les institutions spécialisées/programmes ci-après ont participé à la session: Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

6. Un représentant de l'organisation intergouvernementale ci-après a participé à la session: Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1)

Document: ECE/TRADE/C/WP.7/2007/1.

7. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire avec les modifications et les amendements proposés. Les documents ci-après ont été ajoutés à l'ordre du jour:

INF.4-révisé	Summary of outcome of the CODEX Alimentarius and UNECE meeting
INF.5	Proposals for revision of the UNECE standard for sweet peppers
INF.6	Draft UNECE brochure for sweet peppers.

IV. FAITS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SURVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION (point 2)

A. Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE (point 2 a))

Document: Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE (ECE/EX/1).

8. Le secrétariat a présenté les directives susmentionnées, approuvées par le Comité exécutif de la CEE en juillet 2006. La version révisée du mandat du Groupe de travail examinée au titre du point 2 c) est fondée sur ces directives.

B. Concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE (point 2 b)).

Document: Rapport intérimaire sur la concentration des travaux relatifs aux normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE (ECE/TRADE/C/2007/6).

9. Les équipes spéciales de la CEE et de l'OCDE ont tenu une réunion commune pendant la semaine de la session du Groupe de travail. Elles ont examiné les progrès réalisés par les groupes de travail qu'elles avaient mis en place à leur première réunion commune, tenue au cours de la session de mai 2007 de la Section spécialisée des fruits et légumes frais. Les conclusions de la réunion ont été présentées au Groupe de travail dans un document qui devrait être diffusé par le canal du serveur de listes de la CEE, avec le rapport de la session du Groupe de travail.

C. Révision du mandat et des méthodes de travail (point 2 c))

Documents: Projet de mandat (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/12)
Méthodes de travail (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/13).

10. Le Groupe de travail a approuvé la version révisée de son mandat, qui avait été élaborée dans la perspective de la concentration des travaux prévue dans le plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1) et a demandé au secrétariat de la soumettre au Comité du commerce et au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

11. Le Groupe de travail a également approuvé ses méthodes de travail révisées.

12. Le mandat et les méthodes de travail pourraient être révisés en 2009 en fonction de la décision qui sera prise par l'OCDE en ce qui concerne la concentration des travaux sur les normes de qualité des produits agricoles au sein de la CEE. D'ici là, le Groupe de travail coordonnera ses activités avec celles de l'OCDE pour éviter les doubles emplois dans le contenu de leurs travaux même lorsque ceux-ci sont du même type (brochures explicatives, par exemple).

13. Le Groupe de travail a décidé que la présente partie du rapport serait publiée, par exemple sur le site Web de la CEE, ainsi que le mandat.

D. Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations (point 2 d))

14. La délégation de la CE a donné à la réunion des informations sur l'adoption du Règlement du Conseil (CE) n° 1182/2007 qui énonce des règles précises concernant le secteur des fruits et légumes. Ce texte maintient la situation existante pour ce qui est des normes, tout en donnant à la Commission davantage de liberté pour élaborer des dispositions législatives dans le domaine des normes, avec le concours des États membres. Les modalités d'application concernant les normes de commercialisation devraient être adoptées en juin 2008.

15. La délégation de la CE a proposé que les États membres aient également la possibilité de présenter les faits nouveaux concernant les normes et leur surveillance au cours des prochaines sessions.

16. Le représentant de l'OCDE a informé les participants des activités réalisées ou prévues par l'OCDE depuis la session de 2006 du WP.7. Le Régime de l'OCDE a publié les brochures explicatives sur les raisins de table. Les brochures sur les kiwis et les concombres ont été adoptées à la fin de 2006 et devraient paraître en 2007. Les brochures sur les pommes, les agrumes, les pommes de terre, les melons, les noix, les poires, les pêches et nectarines, les abricots et les pruneaux sont toujours en cours d'élaboration. La version électronique des brochures peut être téléchargée gratuitement sur le site de l'OCDE (www.oecd.org/agr/fv).

17. Le Régime de l'OCDE a créé des groupes de travail chargés d'élaborer des directives pour la formation des inspecteurs et pour la conduite des inspections. Il a également adopté des lignes directrices relatives à l'analyse des risques et un document sur la mise en place d'examen par les pairs. Le premier examen par les pairs du système hongrois de contrôle de qualité a été réalisé au troisième trimestre 2007. La soixante-sixième session plénière du Régime de l'OCDE se tiendra à Paris les 11 et 12 décembre 2007.

18. Le représentant du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a donné des informations sur l'avancement des travaux concernant le Codex sur les fruits et légumes frais depuis la session de mai 2007 de la Section spécialisée de la CEE des fruits et légumes frais. La trentième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, juillet 2007) a adopté le projet de norme Codex pour les raisins de table qui a été harmonisée avec les dispositions correspondantes relatives à la qualité de la norme CEE. La Commission a adopté le projet de norme Codex proposé concernant les directives pour le contrôle de la qualité, l'inspection et la certification des fruits et légumes frais, qui fait actuellement l'objet d'une révision par un groupe de travail sous la direction du Canada. Ces directives seront examinées par le Comité à sa prochaine session en mai 2008. Le groupe de travail sur les pommes s'est réuni à Washington D. C. en septembre 2007 pour réviser diverses dispositions concernant la qualité. Une version révisée du projet de norme Codex pour les pommes sera distribuée pour observation et sera examinée à la prochaine session du Comité. Celui-ci examinera aussi les propositions du Mexique concernant les nouvelles normes relatives aux piments frais et à l'ail.

19. Le Groupe de travail a demandé que les secrétariats de la CEE et du Codex Alimentarius consultent ses bureaux et le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais en vue d'élaborer un document contenant des propositions sur les mesures à mettre en œuvre pour renforcer la coopération entre ces deux organes de manière à mettre en commun et à mieux utiliser leurs ressources.

20. Le Groupe de travail a pris note de la nécessité d'harmoniser les normes-cadres de la CEE et du Codex Alimentarius concernant les fruits et légumes frais, et a demandé aux deux secrétariats d'élaborer un rapport recensant les différences existantes entre les normes-cadres et décrivant les moyens possibles de les corriger, à soumettre à la session de mai 2008 de la Section spécialisée des fruits et légumes frais.

POINTS 3 À 6

21. Les présidents des sections spécialisées ont présenté le travail accompli par les sections spécialisées depuis la session du Groupe de travail de 2006. Les délégués ont pris note des activités menées par les sections spécialisées au cours de l'année écoulée et ont demandé au secrétariat de placer les exposés PowerPoint sur le site Web de la CEE afin de faire mieux connaître les travaux du Groupe de travail.

V. SECTION SPÉCIALISÉE DE LA NORMALISATION DES PLANTS DE POMME DE TERRE (point 3)

Documents: Rapport sur les travaux de la trente-septième session
(ECE/TRADE/C/WP.7/GE.6/2007/8)
Norme concernant les plants de pomme de terre (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/2)
Liste des maladies et des parasites (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/3).

22. Le Groupe de travail a approuvé les versions révisées de la norme concernant les plants de pomme de terre et de la liste des maladies et des parasites.

VI. SECTION SPÉCIALISÉE DE LA NORMALISATION DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS (point 4)

A. Texte révisé de la norme-cadre pour les normes CEE concernant les fruits et légumes frais (point 4 a))

Documents: Rapport sur les travaux de la cinquante-troisième session
(ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2007/11)
Norme-cadre (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/4).

23. Le Groupe de travail a adopté le texte révisé de la norme-cadre pour une période d'essai d'un an.

B. Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE nouvelles ou révisées (point 4 b))

Documents: Cerises – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/5)
Raisins de table – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/6)
Cèpes – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/7)
Pommes – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/8).

24. Le Groupe de travail a adopté les textes modifiés des normes pour les cerises, les raisins de table, les cèpes et les pommes en tant que normes CEE nouvelles ou révisées. La délégation des États-Unis d'Amérique a confirmé sa réserve au sujet des prescriptions relatives à la maturité minimale figurant dans la norme concernant les raisins de table.

25. Les prescriptions relatives à la maturité figurant dans la norme concernant les raisins de table devraient être réexaminées, de même que les groupes de coloration, la liste des variétés et les dispositions relatives à l'homogénéité du calibrage dans la norme concernant les pommes.

C. Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations de norme CEE (point 4 c))

Documents: Abricots – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/9)
Concombres – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/10)
Pêches et nectarines – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/11).

26. Le Groupe de travail a adopté les textes modifiés pour les abricots, les concombres, et les pêches et nectarines en tant que recommandations pour une période d'essai allant jusqu'à la fin de 2008. La délégation de la Turquie a rappelé aux représentants que la Section spécialisée avait

l'intention de revoir les dispositions relatives au calibrage figurant dans la norme concernant les concombres.

D. Lancement des travaux sur de nouvelles normes CEE (point 4 d))

27. Le Groupe de travail a approuvé le lancement des travaux sur deux nouvelles normes CEE, l'une pour les chanterelles, proposée par la délégation française, et l'autre pour les piments frais, proposée par la délégation mexicaine. Les travaux relatifs à une nouvelle norme CEE concernant les chanterelles devraient tenir compte de la norme régionale Codex en vigueur pour ce produit.

28. Les travaux sur la norme concernant les pommes de terre de primeur et de conservation seront poursuivis.

**VII. SECTION SPÉCIALISÉE DE LA NORMALISATION
DES PRODUITS SECS ET SÉCHÉS (point 5)**

A. Texte révisé de la norme-cadre pour les normes CEE concernant les produits secs et séchés (point 5 a))

Documents: Rapport sur les travaux de la cinquante-quatrième session
(ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2007/14)
Norme-cadre (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/15).

29. Le Groupe de travail a adopté le texte révisé de la norme-cadre pour une période d'essai d'un an.

B. Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE nouvelles ou révisées (point 5 b))

Documents: Amandes en coque – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/16)
Tomates séchées – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/18)
Noisettes en coque – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/19).

30. Le Groupe de travail a adopté les textes modifiés concernant les amandes en coque, les tomates séchées et les noisettes en coque en tant que normes CEE nouvelles ou révisées. Un ajustement a été apporté à la norme concernant les tomates séchées afin d'aligner le texte relatif au traitement des produits présentant une forte teneur en humidité sur celui figurant dans d'autres normes concernant des produits secs.

C. Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations de norme CEE ou pour prolongation de la période d'essai (point 5 c))

Documents: Pistaches – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/17)
Noisettes décortiquées – prorogation (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/20)
Noix en coque – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/21)
Amandes en coque blanchies – prorogation (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/22)
Pêches séchées – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/23).

31. Le Groupe de travail a adopté les textes révisés concernant les pistaches décortiquées et les pistaches décortiquées pelées, les noisettes décortiquées, les amandes en coque blanchies et les pêches séchées en tant que recommandations pour une période d'essai allant jusqu'à la fin

de 2008. Compte tenu des observations formulées par la délégation des États-Unis appuyée par la France, le Groupe de travail n'a pas approuvé le texte révisé de la recommandation relative aux noix en coque, car il ne reflétait pas les pratiques de l'industrie. Le texte a été renvoyé à la Section spécialisée pour révision du tableau de tolérances. La période d'essai fixée dans la recommandation de 2002 (TRADE/WP.7/2002/9/Add.14) a été prolongée de deux ans.

D. Lancement des travaux sur de nouvelles normes CEE (point 5 d))

32. Le Groupe de travail a approuvé le lancement des travaux sur une nouvelle norme CEE concernant les piments secs proposée par la délégation mexicaine.

E. Suspension des travaux (point 5 e))

33. Le Groupe de travail a approuvé la recommandation tendant à suspendre les travaux sur quatre normes – noix de pécan en coque, noix de pécan décortiquées, cacahuètes en coque et cacahuètes décortiquées.

**VIII. SECTION SPÉCIALISÉE DE LA NORMALISATION
DE LA VIANDE (point 6)**

**A. Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE nouvelles ou révisées
(point 6 a))**

Documents: Rapport sur les travaux de la seizième session
(ECE/TRADE/C/WP.7/GE.11/2007/6)

Viande bovine – norme révisée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/24)

Viande caprine – nouvelle norme (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/25)

Viande de dinde – norme modifiée (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/26).

34. Le Groupe de travail a approuvé les textes modifiés concernant la viande bovine (révisée), la viande caprine et la viande de dinde en tant que normes CEE. La délégation française a demandé au secrétariat de faire vérifier et corriger la version française de la norme concernant la viande bovine.

B. Lancement des travaux sur de nouvelles normes CEE (point 6 b))

35. Le Groupe de travail a approuvé le lancement des travaux sur une nouvelle norme pour la viande de veau et la révision des normes concernant les œufs et les ovoproduits. La délégation de l'Italie a souligné l'importance du travail sur la norme relative à la viande de veau. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement des travaux sur les abats entrepris par la Section spécialisée.

IX. INTERPRÉTATION DES NORMES CEE (point 7)

A. Échelle colorimétrique pour les cerneaux de noix (point 7 a))

36. Le Groupe de travail a examiné l'échelle colorimétrique des cerneaux de noix publiée par la CEE en 2006, ainsi que celle publiée par les producteurs de noix des États-Unis en 2007. Les jugements insuffisants, il les a renvoyées à la Section spécialisée aux fins d'amélioration.

B. Brochures sur les poivrons doux et sur les noix en coque et les cerneaux de noix (point 7 b))

37. Le Groupe de travail a approuvé l'initiative des sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés visant à entreprendre la rédaction de brochures sur les poivrons doux et sur les noix en coque et les cerneaux de noix. Le projet de brochure sur les poivrons doux a été examiné au titre du point 10 de l'ordre du jour.

La délégation des États-Unis a informé la réunion que les producteurs de noix de son pays s'étaient proposés pour rédiger et publier la brochure sur les noix en coque et les cerneaux de noix. L'élaboration de ces brochures s'inscrit dans le cadre de la concentration possible des activités au sein de la CEE.

X. QUESTIONS GÉNÉRALES (point 8)

A. Questionnaire sur l'utilisation des normes CEE (point 8 a))

Document: Questionnaire (ECE/TRADE/C/WP.7/2007/14).

38. Le Groupe de travail a examiné le questionnaire destiné à recueillir des renseignements sur l'application dans la pratique des normes de qualité des produits agricoles de la CEE et il a chargé le secrétariat d'en établir la version finale à partir des modifications contenues dans la version révisée du document ECE/TRADE/C/WP.7/2007/14-Rev.1. Le questionnaire devrait être distribué sous forme électronique tous les deux ans, à partir de 2008.

B. Site Web de la CEE (point 8 b))

39. Le secrétariat a présenté la nouvelle structure du site Web du Groupe de travail. Les délégués ont demandé au secrétariat d'y inclure, sous forme de tableau, le programme annuel des réunions du Groupe de travail et des sections spécialisées, mais aussi des textes destinés à expliquer et promouvoir les travaux du Groupe de travail. Le formulaire d'inscription devrait apparaître dès la page d'accueil. Le site pourrait être amélioré par la suite à l'usage.

C. Listes des autorités (point 8 c))

40. Les listes des autorités chargées de vérifier la qualité commerciale des différents groupes de produits figurent désormais sur le site Web et seront régulièrement mises à jour par le secrétariat.

D. Travaux du Régime de l'OCDE sur l'échantillonnage (point 8 d))

41. L'annexe II (Règles de procédure applicables au contrôle de conformité des produits exportés selon le Régime) de la décision C(2006)95 du Conseil de l'OCDE contient des dispositions relatives à l'échantillonnage. Le représentant de l'OCDE a donné des renseignements complémentaires sur les travaux de l'OCDE concernant l'échantillonnage des produits en petits et gros conditionnements et la notification de non-conformité.

XI. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 9)

42. Le secrétariat et les délégations ont échangé des renseignements sur les activités, par exemple en matière de renforcement des capacités, de formation ou de promotion, qui se sont déroulées depuis la session de novembre 2006, ou qui ont été programmées pour un avenir proche. Un tableau résumant lesdites activités figurera aussi sur le site Web de la CEE.

XII. QUESTIONS DIVERSES (point 10)

Documents: Propositions de révision de la norme pour les poivrons doux (INF.5)
Projet de brochure explicative sur les poivrons doux (INF.6).

43. Le Groupe de travail a pris note des projets de modification de la norme sur les poivrons doux et du projet de brochure explicative. Il a été convenu que la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais devrait examiner la brochure à la lumière de l'expérience de l'OCDE en la matière. Ces deux documents devraient être soumis à la session de mai 2008 de la Section spécialisée.

44. Le Président du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a fait un exposé sur l'utilisation des normes dans les règlements techniques.

XIII. TRAVAUX FUTURS (point 11)

45. Calendrier provisoire des réunions en 2008

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre: 17-19 mars

Section spécialisée de la normalisation de la viande: 28-30 avril

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais: 26-30 mai

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés: 23-27 juin

XIV. ÉLECTION DU BUREAU (point 12)

46. Le Groupe de travail a réélu M^{me} Viera Baričičová (Slovaquie) Présidente et M^{me} Niina Kauhajarvi (Finlande) Vice-Présidente.

XV. ADOPTION DU RAPPORT (point 13)

47. Le Groupe de travail a adopté son rapport.
